



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2013-051**

\*\*\*

**Objet :  
ZAC le Rivalal : objectifs et modalités de la  
concertation en vue de sa création**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille treize et le treize juin à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

**Etaient présents :**

MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie à 18h35 - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude – NOEL Martine – DELERIS Claudine – BOREL Christian - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – SUQUET Maguelonne - CHRISTOL Marcel – SERVEL Olivier –SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

**Pouvoirs :** MM. BARRAL Claude à GOMEZ René – LESAGE Lamyaa à LECOMTE Olivier – LECLERC Joëlle à SOREL Joëlle

**Absents :** MM. SIDERIS André –DELVAL Valérie - CHAUSSY Stéphan – ZORGNOTTI Arnaud – DIEZ Frédéric

Convocation du 5 juin 2013

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2007 approuvant la création de la Z.A.D. du Rivalal,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2012 approuvant le P.L.U. et ses orientations d'aménagement pièces 3.3,  
Vu l'avis de la DREAL –arrêté préfectoral n° 201308402/SA- en date du 11 mars 2013 entérinant l'examen au cas par cas (article R 122.3 du Code de l'Environnement),  
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 300-2 chapitre 2,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal,

Le projet de Z.A.D. sur la zone du Rivalal, initiée avec l'aide du Conseil Général en 2007, a permis de créer une réserve foncière pour le développement de la politique de l'habitat et des équipements publics destinés à favoriser -tout en l'encadrant- l'étalement urbain de la ville transcrit dans le P.L.U. élaboré et approuvé en 2012.

La mise en chantier de l'E.H.P.A.D. Le Micocoulier participe à cet objectif et crée une nouvelle dynamique pour ce secteur. C'est la première étape d'un aménagement complet de la zone. Cette étape a débuté par une étude de programmation confiée à un groupement pluridisciplinaire composé d'architecte/urbaniste, ingénieurs V.R.D. et environnement.

Au regard des différentes caractéristiques du projet précisées par cette dernière, il apparaît que la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concertée) est l'outil le plus approprié. La première étape de cette procédure de Z.A.C. est une phase de concertation préalable qui doit être engagée par une délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **16 voix POUR – 6 CONTRE**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20130613-DEL2013-051-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2013  
Date de réception préfecture : 19/06/2013

- **ENGAGE** une procédure de concertation préalable à la création de la Z.A.C.
- **APPROUVE** les objectifs de la concertation qui sont :
  - informer les habitants de la création de cette Z.A.C.,
  - présenter à la population le projet d'aménagement élaboré par la commune,
  - permettre au plus grand nombre des habitants, des associations et de toutes personnes intéressées d'émettre leurs remarques, avis et attentes vis-à-vis de ce projet,
  
- **APPROUVE** les modalités de la concertation qui sont :
  - mise à disposition du dossier de concertation comprenant les études d'aménagement
  - conformément aux orientations d'aménagement du P.L.U. et à l'avis de l'autorité environnementale (arrêté préfectoral n° 201308402/SA en date du 11 mars 2013) pendant une durée de 4 semaines (du 17 juin au 12 juillet 2013),
  - le dossier est consultable au service urbanisme aux heures d'ouverture du bureau de 8 H 30 à 12 H 00 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
  - un registre est ouvert pour noter les observations,
  - deux permanences auront lieu en mairie / salle des mariages, les :
    - vendredi 28 juin 2013 : de 17 H 30 à 19 H 00
    - mercredi 3 juillet 2013 : de 17 H 30 à 19 H 00.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean Marcel JOVER.

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20130613-DEL2013-051-DE Date de télétransmission : 19/06/2013 Date de réception préfecture : 19/06/2013
--